



# MODALITES PRATIQUES POUR LES CONCOURS REGIONAUX UR 08 2023



## **DEFINITION :**

Ces concours comprennent quatre grandes catégories :

- Le concours auteur sur support papier
- Le concours audiovisuel
- Les concours photos sur support papier
- Les concours Images Projetées (support numérique)

Dans chacune de ces 2 dernières catégories il y a 3 sous catégories : Couleur, monochrome et Nature. Pas de thème sauf le thème général « Nature » pour la catégorie « Nature »

Vous pouvez participer en présentant jusqu'à :

- 2 séries auteur
- 2 montages audiovisuel
- 4 photos par catégorie photo, donc 24 photos en tout ou moins selon votre choix.

En sachant que :

**Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans la compétition (\*), la même année. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et post traitement. (\*) tous les concours IP et papier**

Tous les éléments composant l'œuvre finale doivent être la propriété de l'auteur.

Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits de reproduction.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les concours sont gratuits pour les personnes fédérées.

Les photographes non fédérés peuvent également participer :

Pour cela, ils doivent :

1) Préalablement prendre contact avec le président de l'UR08. :

**Michel VAN WELDEN**

**5 rue du Chanois 70400 HERICOURT**

[presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)

2) Donner : nom; prénom ; e mail valide; tel mobile ou fixe.

3) Régler 10€ par chèque à l'ordre de l'UR08 (ce montant ouvre le droit à toutes les compétitions de l'UR 08).

Dès réception du chèque un identifiant et mot de passe leur sera attribué pour pouvoir accéder au site des concours.

## **INSCRIPTION :**

Votre Inscription doit nous parvenir sur le site des concours de la Fédération Photographique de France avant le :

**Vendredi 6 janvier 2023 à 23h50**

Page de dépôt des œuvres : <http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions> .

**Ensuite : se connecter et aller dans l'onglet « Compétitions régionales individuelles ».**

Vous devez pour chaque photo télécharger Un fichier JPG limité à 3 MO et inscrit dans un carré de 1920 x 1920 pixels, (1920 sur le plus grand côté).

Chaque œuvre doit posséder un titre. Il ne doit en aucun cas permettre d'identifier un club ou l'auteur.

## **JUGEMENT ET RESULTATS :**

Le jugement aura lieu le :

**Samedi 28 janvier 2023**

Au :

**Atelier photo Ronchamp à la filature de Ronchamp  
20 bis Rue Paul Strauss Cour des artisans**

Les résultats seront proclamés à l'issue du jugement et accessibles sur le site des concours de la Fédération Photographique de France le jour même :

## **PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL 2 :**

En fonction du quota attribué par la FPF à l'UR08, les meilleures photos des auteurs fédérés seront automatiquement sélectionnées pour participer au concours NATIONAL 2.

Les photos des auteurs non fédérés ne peuvent pas être sélectionnés

## **SPECIFITES POUR LES PHOTOS NATURE AU CONCOURS NATIONAL 2 :**

Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire, les fichiers natifs des photos en compétitions.

L  
e

c  
o  
m  
m  
i  
s  
s  
a  
i  
r  
e

n  
a  
t  
u  
r  
e

n  
a  
t  
i  
o  
n  
a  
l

s  
,  
a  
i  
d  
e  
r  
a